



## homologacion de la prestation compensatoire

Par **CRISPIROLETA**, le **27/08/2011** à **15:04**

BONJOUR on a faite une accord avec mon ex et on va le passer devant la juge pour homologation mais je peur que lui paie pas a quel moment il doit donner le argent, mon avocat demande de donner la prestation a la banque des avocats  
CE APRES VOIR LE JUGE O AVANT?  
combien de temps dure la fin de un divorce ?  
Il doit me donner la pension alimentaire jusque quand?merci

Par **Domil**, le **27/08/2011** à **15:06**

C'est assez incompréhensible.  
Où en êtes-vous du divorce ?  
Quel type de divorce ?  
Il y a un jugement concernant la pension alimentaire ? Et pension à quel titre ?

Par **CRISPIROLETA**, le **27/08/2011** à **15:19**

bonjour Je suis a la fin du divorce âpres trois an on a fait un accord pour le montant de la prestation compensatoire mon avocat a rédige un projet de conclusions dans le quelle il di : je demande par ailleurs a mon confrère adverse que le montant de la prestation compensatoire soit dépose a la banque des avocats jusqu'au prononce de divorce. Mon affaire ce plaide a AIX EN Provence ce que je voudrais savoir est combien de temps prends le toute jusque a la fin a peu prés? si il y a un risque que lui paie pas cette argent ?  
MERCI MAITRE

Par **Domil**, le **27/08/2011** à **16:50**

Seul votre avocat peut avoir une idée de l'encombrement du tribunal en question (il le connait bien)  
L'autre partie peut refuser l'accord, le juge tranchera